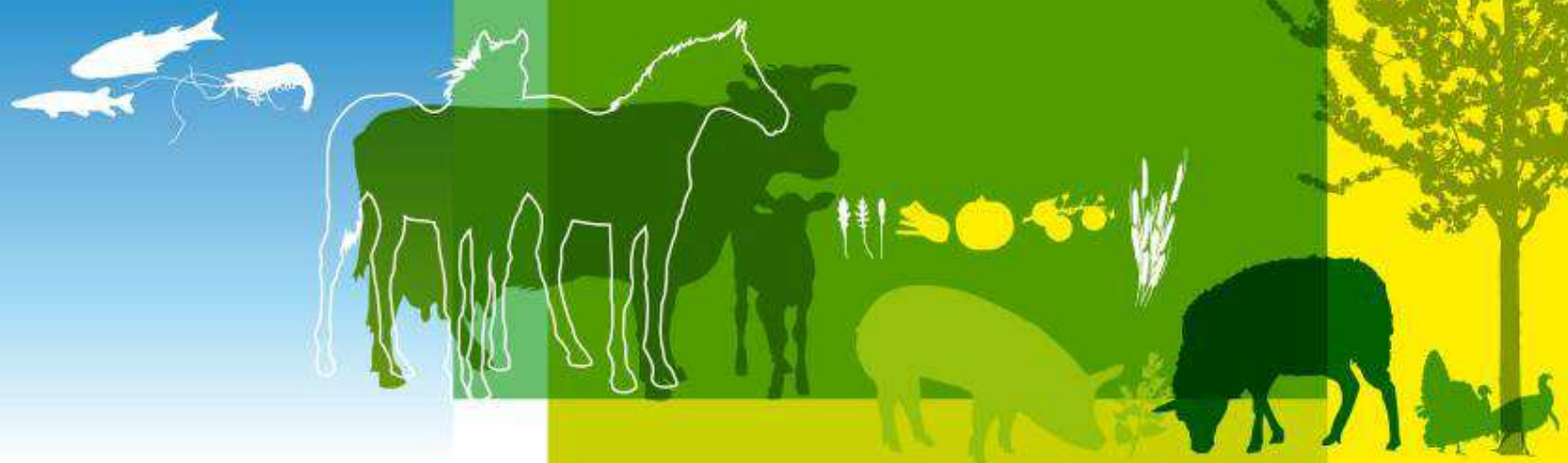


Rencontre régionale céréalière Poitou-Charentes

Le Plan Silos

À Niort, le 2 octobre 2013





Principes et objectifs

- ❖ **Enjeux : sécurité alimentaire et approvisionnement des marchés de façon fiable et régulière, avec une parfaite maîtrise des quantités et de la qualité des céréales**
- ❖ **Plan lancé en 2011 par les professionnels de la filière grains**
- ❖ **Un objectif de 5 Mt de capacités nouvelles entre 2011 et 2016 dont 2,5 Mt à CT**
- ❖ **Un investissement de l'ordre d'1 milliard €**
- ❖ **Mobiliser pour assurer le succès :**
 - les entreprises de la filière pour faire émerger les projets
 - les pouvoirs publics pour surmonter les obstacles administratifs

Circulaire interministérielle relative au Plan silos

- ❖ Signée le 19 mars 2013 par Stéphane LE FOLL (MAAF), Cécile DUFLOT (METL) et Delphine BATHO (MEDDE)
- ❖ Mobilisation des préfets et des services déconcentrés aux niveaux régional et départemental
- ❖ Objectifs de la circulaire : soutenir le Plan silos et accompagner sa mise en œuvre opérationnelle, au niveau réglementaire notamment

« Je souhaite que vous puissiez faciliter, aux différents stades de l'instruction, les projets d'implantation ou d'extension de silos dans vos départements tout en respectant les dynamiques locales et conformément aux besoins identifiés tant au niveau de la production qu'en termes de sécurité des installations. »

Les avancées sur le plan réglementaire

❖ Réglementation foncière

- Levée des ambiguïtés du Code de l'urbanisme sur la construction de silos collectifs en zone agricole
 - ✓ Communes sans document d'urbanisme → implantation de silos possible
 - ✓ Communes avec carte communale → implantation de silos possible → révision de la carte communale afin de créer un zonage adapté
 - ✓ Communes dotées d'un PLU → implantation de silos impossible → modification du PLU afin de créer un zonage adapté

Les avancées sur le plan réglementaire

❖ Réglementation ICPE

- Modification de la nomenclature ICPE : distinction entre silos plats (parois latérales ≤ 10 m) et silos verticaux
 - ✓ silos plats dont le volume de stockage est compris entre 5000 et 15 000 m³ → régime de la simple déclaration (30% des sites sont concernés)
 - ✓ silos plats dont le volume de stockage est supérieur à 15 000 m³ → application du nouveau régime de l'enregistrement (réduction de la procédure de 16 à 5 mois)

Les financements mobilisables

❖ Le financement proposé par Unigrains et Sofiprotéol

- Prêt bancaire à long terme (7, 8 ou 9 ans), sans garantie
- Montant du financement
 - 15% investissement (Unigrains) → prêt min. 500 000 €
 - 5 à 15% investissement (Sofiprotéol) → prêt min. 300 000 €
 - Financements cumulables
- Critères d'éligibilité
 - taille du projet > 15 000 m³
 - qualité et logistique : silos de report et d'expédition (facilitant la fluidité des flux, embranchés fer et/ou eau, et équipés pour la gestion de la qualité), silos destinés à l'exportation et silos destinés à la collecte et au stockage (garantissant une gestion pointue de la qualité)

Enquête Coop de France au 30 mai 2013

Résultats en Poitou-Charentes

	construction de capacités							
	réalisées 2011-2013				prévues 2013-2015			
	extensions		nouveaux sites		extensions		nouveaux sites	
	nb	capacités	nb	capacités	nb	capacités	nb	capacités
Poitou Charentes	3	27 500	2	17 000	7	55 000	4	38 600
Total France	37	605 132	13	258 912	46	814 580	29	696 500

	suppression de capacités			
	réalisées		prévues	
	nb	capacités	nb	capacités
Poitou Charentes	2	35 060	5	19 050
Total France	42	357 608	37	230 056